

AFFAIRE N° 3 - COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - EXERCICE 1985

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Compte Administratif du Service de la Restauration Scolaire pour l'exercice 1985.

	Résultat à la clôture de l'exercice 1984		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice 1985	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Section d'Investissement		44 419,84	136 541,98	2 153 247,32		2 061 125,18
Section de Fonctionnement ...		7 675 287,00	39 577 786,89	38 780 669,79		6 878 169,90
Totaux		7 719 706,84	39 714 328,87	40 933 917,11		8 939 295,08

Ces excédents seront repris au Budget Supplémentaire de l'exercice 1986.

Je mets la question aux voix.

.../....

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Arti- cles	D é p e n s e s	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits reportés	Crédits annulés	Plus-value
601	Alimentation	18 666 660,04	14 824 591,07	1 118 467,10	2 723 601,87	
602	Habillement	50 000,00	14 315,65		35 684,35	
604	Combustibles	656 540,34	468 027,68		188 512,66	
605	Produits d'entretien	275 000,00	142 937,93		132 062,07	
609	Fournitures diverses	377 206,60	64 110,66	1 472,81	311 623,13	
611	Rémunération du personnel tempo- raire (cantières)	12 250 000,00	11 536 786,76		713 213,24	
615	Rémunérations diverses (surveillantes)	4 475 000,00	3 778 409,87		696 590,13	
618	Charges sociales	6 625 000,00	6 128 826,68		496 173,32	
618-9	Cotisations au C.F.P.C.	360 000,00	-	360 000,00		
631	Réparation, entretien	499 247,57	42 601,11	274,40	456 372,06	
633	Petit matériel	1 253 490,00	163 084,72		1 090 405,28	
657	Subvention au C.A.S.P.E.C.	332 000,00	332 000,00			
662	Insertions, fourniture de carnets de bons	201 639,23	100 000,76	16 887,18	84 751,29	
828	Titres admis en non-valeur et annulés	50 000,00	23 294,00		26 706,00	
831	Prélèvement pour dépenses d'in- vestissement	1 935 000,00	1 935 000,00	20 400,00	2 800,00	
874	Charges exceptionnelles	47 000,00	23 800,00			
	Totaux	48 053 783,78	39 577 786,89	1 517 501,49	6 958 495,40	

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT (suite)

Arti- cles	R e c e t t e s	Crédits ouverts	Titres émis	Restes à recouvrer	Crédits annulés	Plus-value
700	Vente de produits (eaux grasses)	60 000,00	74 885,00			14 885,00
704	Portions payantes	1 865 000,00	2 667 198,60			802 198,60
7042	Reversements C.E.S. et F.P.P. et divers	100 000,00	220 762,00			120 762,00
7360	Subvention communale	16 000 000,00	16 000 000,00			
7371	Participation du F.A.S.S.O. (per- sonnel)	6 300 000,00	5 444 115,16	604 901,68	250 983,16	
7372	Participation du F.A.S.S.O. (fonc- tionnement)	15 653 496,78	13 927 931,96	1 942 899,48		217 334,66
799	Recettes exceptionnelles (Trois- Bassins, garderies)	400 000,00	445 777,07			45 777,07
820	Résultat ordinaire reporté	7 675 287,00		7 675 287,00		
	Totaux	48 053 783,78	38 780 669,79	10 223 088,16	250 983,16	1 200 957,33

....

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits ouverts	Réalisations	Crédits reportés
214	Acquisition des matériels de cantines	2 198 852,80	136 541,98	2 062 310,82
Articles	Recettes	Crédits ouverts	Réalisations	Crédits reportés
060	Excédent reporté	44 419,84		44 419,84
10593	Subvention F.A.S.S.O. pour équipement des cantines	219 432,96	218 247,32	
115	Prélèvement pour dépenses extraordinaires.....	1 935 000,00	1 935 000,00	
	Totaux	2 198 852,80	2 153 247,32	44 419,84

..../....

RECAPITULATION

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévisions	Réalisations	Crédits reportés	Résultats
	48 053 783,78	39 577 786,89	1 517 501,49	6 958 495,40
Recettes	48 053 783,78	38 700 669,79	10 223 088,16	949 974,17

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévisions	Réalisations	Crédits reportés	Résultats
	2 198 852,80	136 541,98	2 062 310,82	.
Recettes	2 198 852,80	2 153 247,32	44 419,84	- 1 185,64

Net global

7 907 283,93

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Affaires Générales

Elle note que l'image de marque des Cantines Scolaires de Saint-Denis s'est encore améliorée au cours de l'année 1985. Une meilleure formation professionnelle et la recherche de produits alimentaires plus agréables et de qualité supérieure sont probablement à la base de ce résultat.

Commission des Finances

La Commission des Finances a formulé plusieurs remarques au sujet du Compte Administratif 1985 des Cantines Scolaires.

- . Tout d'abord, le résultat positif de ce Compte est la conséquence d'une gestion plus pointue des Cantines Scolaires qui est allée de pair avec une amélioration du service au niveau des enfants. C'est ainsi que les recettes provenant des portions payantes ont été mieux perçues (+ 802 000 Francs).
- . Au niveau des dépenses, des économies de l'ordre de 14 % par rapport aux prévisions ont pu également être réalisées grâce à un meilleur suivi journalier.
- . Si l'on compare ce Compte à celui de 1984, on s'aperçoit que globalement les dépenses ont augmenté de 11 % et les recettes de 17 %.
- . Il faut ajouter qu'une somme de l'ordre de 1 600 000 Francs est déjà engagée sur l'excédent de 7 900 000 Francs aux fins de renouvellement du petit matériel.
- . D'autre part, une étude sur l'amélioration des Cantines au niveau du gros matériel se termine. Elle devrait déboucher, cette année, sur le renouvellement d'une partie importante de celui-ci.

M. ANNETTE : Le nombre de rationnaires est-il sensiblement le même ? Quel est ce nombre ?

Mme FONTAINE G. : Effectivement, ce nombre est le même, de l'ordre de 20 000.

M. ANNETTE : Lorsqu'on parle de "gestion plus pointue", je suppose qu'on a évité les gaspillages. Les rations sont les mêmes.

Mme FONTAINE : Oui. Il y a de nouveaux produits : du soja, du lapin frais, du cabri, de l'agneau ; le "macaroni" a été remplacé par des "papillotes" et des "cravates" ; la consom-

mation de légumes et de fruits frais, de yaourts aux fruits a progressé... On n'a donc pas lésé les enfants au point de vue de la qualité de la nourriture.

M. ANNETTE : 7 000 000 en un an ; on a donc réalisé grosso modo 17 % d'économie.

Mme FONTAINE : Il faut préciser qu'un programme de modernisation a été mis en oeuvre. Une somme de 3 000 000 Francs environ sera engagée pour ce faire sur cet excédent -notamment pour un regroupement des cantines par secteur-.

M. GERARD G. : J'aimerais obtenir une précision sur le chapitre 633. En crédits ouverts, vous avez 1 253 490 / mandats émis : 163 084,72. Résultat : on a annulé 1 090 405,38. Dans votre avis de Commission, il est précisé votre intention d'engager sur les excédents 1 600 000 Francs, toujours pour le petit matériel. Alors, je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas été fait progressivement. Pourquoi avoir annulé cette somme cette année, si on prévoit d'en engager une du même ordre après ?

M. LEGROS P. : Sur le petit matériel, les cuillères, assiettes... ont déjà été achetées cette année. Par contre, une grosse partie de ce petit matériel a fait l'objet d'un appel d'offres ; et, c'est ce qui représente ces 1 600 000 Francs déjà engagés.

M. GERARD G. : L'année dernière, vous avez annulé 1 090 000.

M. LEGROS P. : Oui, parce que cette somme n'a pas été utilisée.

M. GERARD G. : Je le suppose, en effet. Mais, pourquoi ne l'a-t-elle pas été ? Pourquoi est-ce que cela ne se fait pas progressivement ? Pourquoi avoir annulé l'année dernière 1 090 000 pour, cette année, engager 1 600 000 ?

M. LEGROS P. : Je viens de vous le dire : un appel d'offres a déjà eu lieu pour le petit matériel. Les commandes sont passées ; et, théoriquement, les marchandises devraient être livrées à la prochaine rentrée de septembre.

LE MAIRE : Cela est à cheval sur deux années.

M. ANNETTE : Ces 1 600 000 Francs reprennent donc cette somme de 1 090 000 Francs annulée et y rajoutent à peu près 500 000 Francs.

LE MAIRE : Selon la loi, je dois me retirer. Vous allez donc voter sur les trois premières inscrites à l'ordre du jour.

Le Maire quitte la salle à 18 H.

M. HOARAU M. : Je vous demande de vous prononcer maintenant successivement sur le Compte Administratif de la Ville, sur

.../...

celui du Bureau d'Habitat Social et sur celui du Service de la Restauration Scolaire.

Je mets aux voix l'affaire n° 1.

LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE 1985
EST ADOPTE A LA MAJORITE (5 oppositions).

Je mets aux voix l'affaire n° 2.

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL 1985
EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (5 abstentions).

Je mets aux voix l'affaire n° 3.

LE COMPTE ADMINISTRATIF
DU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 1985
EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (3 abstentions).

Le Maire revient dans la salle à 18 H 01.

M. HOARAU M. : Monsieur le Maire, les Comptes Administratifs 1985 de la Ville, du Bureau d'Habitat Social et du Service de la Restauration Scolaire ont été adoptés (respectivement à la majorité -5 oppositions-, à l'unanimité des votants pour les affaires n° 2 -5 abstentions- et n° 3 -3 abstentions-).

Nous vous adressons nos sincères félicitations.

LE MAIRE : Je vous en remercie ; et, je félicite quant à moi les Commissions et également les services municipaux -plus particulièrement, la Comptabilité et le Secrétariat Général- qui ont été à la base de tout ce travail.

Applaudissements.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 02 JUIL 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et

libertés des Communes, des Départe-

ments et des Régions

.../...